

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 mai 2020 à compter de 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Séance tenue à huis clos considérant la situation causée par la COVID-19.

Sont présent(e)s à l'hôtel de ville :

M. André Chenail, maire;
M. François Barbeau, district n° 1;
Mme Geneviève Bourdon, district n° 2;
Mme Véronique Thibault, district n° 3;
M. Marcel Tremblay, district n° 4;
Mme Sophie Provost, district n° 5;
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale adjointe

1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. André Chenail, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2 – MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

2020-05-135

3A – SÉANCE À HUIS CLOS

- | | |
|-----------------|--|
| Considérant | le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; |
| Considérant | le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020; |
| Considérant | l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; |
| Considérant | l'arrêté 2020-028 qui abroge le dixième alinéa de l'arrêté 2020-004 en le remplaçant par : « Que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; |
| Considérant qu' | il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par présence à l'hôtel de ville, mais en appliquant les mesures de sécurité; |

En conséquence, il est résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou par présence à l'hôtel de ville ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

- Que l'audio de la séance ou son compte-rendu soit publié sur le site web de la Municipalité afin de se conformer à l'arrêté 2020-028.

ADOPTÉE

2020-05-136

3B – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2020-05-137

4A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Il est résolu majoritairement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit approuvé tel que présenté avec la correction mentionnée par la conseillère Sophie Provost au point 6A, soit de retirer la mention que le service des incendies voulait se départir du véhicule Ford Edge.

ADOPTÉE

2020-05-138

5A- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.467 CONCERNANT L'AUTORISATION À CERTAINES PERSONNES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION

Attendu qu' à la suite de l'entente avec la cour municipale commune de Saint-Rémi, ce conseil juge opportun de revoir la liste des personnes pouvant être autorisées à donner des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire;

Attendu que l'article 147 du *Code de procédure pénale* prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat en matière duquel elle est poursuivante;

Attendu qu' avis de motion et présentation du projet du présent règlement ont été donnés le 6 avril 2020 par Sophie Provost, conseillère;

En conséquence, il est proposé par Véronique Thibault, conseillère, appuyé par Geneviève Bourdon, conseillère et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Clotilde adopte le règlement numéro 467 concernant l'autorisation à certaines personnes à délivrer des constats d'infractions.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-139

**5B- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-462-1 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NO.2019-462 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DU TAUX DE
TAXATION, TARIFICATION ET COMPENSATION POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2020**

- Attendu les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables;
- Attendu que l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt par résolution ;
- Attendu que les membres du conseil souhaitent changer les dates de versements des taxes;
- Attendu qu'avis de motion et présentation du projet du présent règlement ont été donnés le 6 avril 2020 par Sophie Provost, conseillère;

En conséquence, il est proposé par Marcel Tremblay, conseiller, appuyé par Geneviève Bourdon, conseillère et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Clotilde adopte le règlement numéro 2019-462-1 modifiant le règlement no.2019-462-1 décrétant l'imposition du taux de taxation, tarification et compensation pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE

**5C- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6
DISTRICTS ÉLECTORAUX (REPORTÉ)**

2020-05-140

**5D- NOMINATION DE MADAME AMÉLIE LATENDRESSE AU POSTE DE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

- Attendu la vacance du poste de directeur général et secrétaire-trésorier ;
- Attendu que Madame Amélie Latendresse a été engagée à titre de directrice générale adjointe ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

- Que madame Amélie Latendresse soit nommée Directrice générale et secrétaire - trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, et ce, à compter du 4 mai 2020 et en fonction des droits et responsabilités associés à ces fonctions ;
- Que les conditions de travail de madame Latendresse demeurent les mêmes que celles fixées par son contrat de travail lors de son embauche à titre de directrice générale adjointe (26 novembre 2019), à l'exception du titre d'emploi qui sera modifié pour Directrice générale et secrétaire-trésorière au lieu de directrice générale adjointe ;
- Le contrat modifié est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- D'autoriser M. André Chenail, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-141

5E – MODIFICATIONS DES HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS ET TÉLÉTRAVAIL – COVID19

- Considérant la résolution no.2020-04-111 concernant la modification des heures de travail des employés et le télétravail en lien avec la situation actuelle causée par la COVID-19;
- Considérant que l'inspecteur municipal ainsi que la secrétaire-réceptionniste ont repris le travail au bureau en date du 23 avril, et ce, avec les mesures de précautions émises par le gouvernement ;
- Considérant que les tâches de la responsable de l'entretien ménager ont été modifiées afin de désinfecter tous les bâtiments, et ce quotidiennement;
- Considérant que la coordonnatrice aux loisirs en date de la présente, est toujours en télétravail ;
- Considérant qu' en date de la présente, aucune directive ministérielle n'a été émise concernant la fermeture des camps de jour ;
- Considérant que la coordonnatrice aux loisirs doit revenir au travail afin de réaliser l'organisation du camp de jour et la préparation du Centre Communautaire pour la saison estivale, mais en respectant les directives sanitaires (COVID-19) ;
- Considérant que la coordonnatrice aux loisirs a certaines contraintes médicales et qu'elle doit travailler de 8h à midi, du lundi au jeudi et le reste en télétravail ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'entériner la modification des heures de travail des employés, et ce, depuis le 23 avril et de planifier le retour au travail de la coordonnatrice aux loisirs pour le 5 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-05-142

5F – APPROPRIATION AU FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES – EXERCICES FINANCIERS 2018 ET 2019

- Considérant que les activités de fonctionnement du secteur des travaux publics s'élevaient à environ 500 000\$ pour l'exercice financier de 2018 ainsi que pour celui de 2019 ;
- Considérant que la Municipalité a fait une analyse des coûts réels attribuables à la voirie pour l'entretien et la réfection des routes municipale afin d'utiliser le fonds à bon escient ;
- Considérant que à la suite de cette analyse, il y a lieu de faire des corrections au niveau des exercices financiers de 2018 et 2019 ;
- Considérant que la Commission municipale avait évalué, en 2018, les coûts d'administrations du fonds à 5% ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

- D'autoriser le virement d'un montant de 490 900\$ équivalent à l'analyse effectuée pour les exercices financiers 2018 et 2019 du Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au fond général;
- De mandater LLG CPA inc. afin de régulariser les états financiers de 2018 et 2019 en ce sens.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-143

6A – PROJET D’ENTENTE INTERMUNICIPALE D’ENTRAIDE MUTUELLE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – SERVICE DES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

Considérant que les ententes intermunicipales d’entraide mutuelle de protection contre les incendies entre la municipalité de Sainte-Clotilde et les municipalités suivantes doivent être révisées :

- Hemmingford
- Saint-Chrysostome
- Saint-Urbain-Premier
- Saint-Rémi
- Saint-Michel
- Sherrington

Considérant que les membres du conseil ont lu au préalable ledit projet d’entente d’entraide mutuelle avec les municipalités ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d’envoyer à chacune des municipalités, l’entente d’entraide mutuelle appropriée et que le maire ainsi que la directrice générale puissent signer, une fois confirmée par résolution de chacune de ces municipalités, ces ententes proposées.

ADOPTÉE

2020-05-144

6B – EMBAUCHE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Attendu que la municipalité de Sainte-Clotilde possède son propre service de sécurité incendie ;

Attendu que le service d’incendie de la Municipalité est en période de recrutement de pompiers à temps partiel ;

Attendu la recommandation du Directeur du Service des incendies de procéder à l’embauche des personnes suivantes conditionnellement à la réussite du test physique :

- Alexandre Beaudoin Vachon
- Jayson Marotte Laplante
- Anthony Marcil

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de procéder à l’embauche de monsieur Beaudoin Vachon, monsieur Marotte Laplante ainsi que de monsieur Marcil à titre de pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

2020-05-145

6C – DÉMISSION DE POMPIER À TEMPS PARTIEL / ENTÉRINEMENT

Il est résolu unanimement par les conseillers d’entériner les démissions des pompiers à temps partiel suivants :

- Karine Chenail
- Michael Hottote
- Claude Marcil
- Yanick Prevost Lepage
- Patrick Tremblay
- Simon Turcot
- Robert Voustino
- Sylvain Thiffault

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-146

6D – ACHAT DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Considérant la résolution no.19-10-306 signifiant l'intention d'acheter des pinces de désincarcération de la ville de Mercier ;

Considérant que le prix demandé pour l'achat des pinces de désincarcération est de 10 000\$;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'autoriser l'achat des pinces de désincarcération pour un montant de 10 000\$ à la Ville de Mercier et de prendre les fonds à même le surplus général non affecté.

ADOPTÉE

2020-05-147

7A – MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA RÉALISATION DES DEVIS ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – PAVAGE DU RANG 1 ET DU RANG 3

Considérant que la Municipalité à procéder à des demandes de prix pour des services professionnels auprès de firmes d'ingénieurs;

Considérant que la Municipalité a reçu seulement deux offres de services ;

Considérant l'offre de service de AVIZO Experts-Conseils au montant de 21 490.00\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité octroi le mandat pour la réalisation des devis et de la surveillance des travaux de pavage du Rang 1 et du Rang 3 à Avizo Experts-Conseils au montant de 24 708.13\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2020-05-148

7B- MANDAT DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

Considérant que plusieurs rues de la municipalité nécessitent de menues réparations suite à la saison hivernale ;

Considérant que Pavage M.C.M pourrait effectuer les travaux de réfection de la chaussée et ce pour un montant maximal de 15 000\$;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'octroyer le mandat de réfection de la chaussée pour un montant maximal de 15 000\$ taxes incluses à pavage M.C.M et d'imputer cette dépense au compte 02-320-00-521.

ADOPTÉE

2020-05-149

8A – MANDAT À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE - APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Attendu que la Municipalité de Sainte-Clotilde a reçu une proposition de la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour le contrat de COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES advenant le cas où le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables en cours venait à être résilié ;

Attendu que l'article 14.3 et suivants du Code municipal :

- Permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats. ;
- Précise que si le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour l'adjudication du CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

- Que la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé POUR LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES pour 3 ans, plus deux années optionnelles aux mêmes conditions;
- Que pour permettre à la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à la MRC des Jardins-de-Napierville les informations requises;
- Que la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le contractant soit déterminé à la suite de l'analyse des soumissions par la MRC ;
- Que si la MRC des Jardins-de-Napierville adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

10A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Mme Amélie Latendresse, directrice générale adjointe, dépose le rapport des permis réalisé par monsieur Carl Simon pour le mois d'avril 2020.

Nombre de permis émis :	5
Valeur des travaux :	528 000\$

2020-05-150

10B – DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI POUR L'ADOPTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant la résolution no. 2019-12-394 demandant une prolongation du délai pour l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

Considérant que la ministre avait accordé une prolongation de délai, expirant le 16 juillet 2020, afin d'adopter les documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant la situation actuelle causée par la pandémie de la COVID19 ;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars dernier, stipulant que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers de présenter à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de prolongation du délai pour l'adoption des règlements de concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville et ce, considérant la situation causée par la COVID19.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-151

10C – DEMANDE D’AUTORISATION POUR UN ÉCHANGE DE TERRAIN – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE QUÉBEC

- Considérant qu’ une demande d’autorisation pour un échange de terrain a été déposée par Normand Guinois concernant les lots 6 199 199 et 6 199 210 du cadastre du Québec situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde ;
- Considérant que ces lots sont assujettis à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.P.T.A.A.Q.)* ;
- Considérant que les propriétaires des lots contigus 6 199 199 et 6 199 210 veulent procéder à un échange de deux parcelles de terrain afin de régulariser un empiètement d’un bâtiment (entrepôt à légumes) et permettre l’agrandissement de ce bâtiment, ainsi que la démolition d’un bâtiment résidentiel (résidence des travailleurs) tandis que le deuxième lot servira à la culture maraîchère ;
- Considérant que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage;
- Considérant que la demande n’a pas pour effet de diminuer le potentiel agricole des lots concernés, elle valorise davantage son exploitation ;
- Considérant que la demande ne vise pas le changement d’usages des lots concernés;
- Considérant que l’autorisation de cette demande n’aura pas de conséquences sur les activités agricoles existantes ;
- Considérant que la présente demande contribuera à optimiser l’usage et la production du sol agricoles de la région ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers que la municipalité de Sainte-Clotilde recommande et demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d’accorder l’autorisation recherchée sur les lots 6 199 199 et 6 199 210 du cadastre du Québec, le tout tel qu’illustré sur le plan dossier 19 621-002, minute 6354 préparé par Bérard Tremblay le 3 avril 2020.

ADOPTÉE

2020-05-152

10D – ANNULATION DE LA VENTE DE GARAGE DU MOIS DE MAI – COVID-19

- Considérant qu’ en date du 10 avril 2020, le gouvernement du Québec demande l’annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois, et ce, pour la période allant jusqu’au 31 août 2020 ;
- Considérant que l’article 2 du règlement de zonage no. 91-177 stipule que les ventes de garage sont autorisées dans toutes les zones lors de la fin de semaine du congé de la Journée nationale des patriotes et lors de la fin de semaine du congé de la fête du Travail ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers qu’exceptionnellement cette année, en raison des mesures prises par la santé publique dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, les ventes de garage ne soient pas autorisées en mai à Sainte-Clotilde. La situation sera réévaluée prochainement pour les dates prévues au mois de septembre en fonction de l’évolution de la situation.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-153

11A – ANNULATION DE TOUTES LES ACTIVITÉS JUSQU’AU 31 AOÛT 2020

- Considérant la résolution no. 2020-02-043 approuvant le calendrier des activités pour l’année 2020 ;
- Considérant la situation actuelle causée par la COVID19 ;
- Considérant qu’ en date du 10 avril 2020, le gouvernement du Québec demande l’annulation des festivals, ainsi que des évènements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois, et ce, pour la période allant jusqu’au 31 août 2020 ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d’annuler toutes activités planifiées, et ce jusqu’au 31 août inclusivement afin de se conformer aux exigences ministérielles.

ADOPTÉE

2020-05-154

11B – INSCRIPTION - CAMP DE JOUR 2020

- Considérant le règlement no. 465 concernant les tarifs pour le service de camp de jour municipal qui stipule que les inscriptions ont lieu jusqu’au deuxième mercredi du mois de mai et qu’il sera possible de faire l’inscription en dehors des heures d’ouverture du bureau municipal lors de l’évènement de la remise de pousse d’arbre ;
- Considérant la situation actuelle causée par la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant qu’ à l’heure actuelle, il n’est pas prévu d’annuler le camp de jour ;
- Considérant que selon les directives ministérielles, il est possible de devoir réduire le nombre d’inscriptions possible pour le camp de jour ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

- De reporter à une date ultérieure les inscriptions au camp de jour ;
- De mandater la directrice générale à choisir une date d’inscription selon les recommandations ministérielles ;
- Que les inscriptions seront faites selon le principe du « premier arrivé, premier servi » afin de respecter le ratio enfants/animateurs selon les directives ministérielles en raison de la COVID-19 ;
- Que les inscriptions seront réservé pour les résidents de Sainte-Clotilde seulement ;
- De publier les informations concernant les inscriptions via le service de courrier, et ce, à chacune des adresses de la Municipalité, sur le site web ainsi que sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE

2020-05-155

11C – EMBAUCHE ANIMATEURS - CAMP DE JOUR 2020

- Considérant que la Municipalité offre un programme de Camp de jour et de Service de garde, celui-ci devant se doter de personnel temporaire à temps plein et à temps partiel ;
- Considérant la situation actuelle causée par la pandémie de la COVID-19;
- Considérant que les salaires sont déterminés selon le tableau des recommandations #2020-002 ;
- Considérant que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour couvrir cette dépense par son budget annuel courant ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

- D'autoriser l'embauche des étudiants suivants au poste d'animateur en chef et d'animateurs au camp de jour 2020 aux conditions décrites dans le tableau #2020-002 ;

Nom	Poste
Élizabeth Perras	Animatrice en chef du camp de jour
Claudie Barré	Animatrice
Sandra Bédard	Animateur
William Duquette	Animateur
Thalia Ross	Animatrice

- Que ces embauches soient conditionnelles à ce que la Municipalité soit autorisée par les instances gouvernementales à offrir le service de camp de jour en raison de la pandémie de la COVID – 19.

ADOPTÉE

11D – MANDAT PROFESSIONNEL POUR UNE ÉVALUATION STRUCTURALE – CENTRE COMMUNAUTAIRE (REPORTÉ)

2020-05-156

11E – MANDAT PROFESSIONNEL POUR RÉGULARISER LE LOTISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

- Considérant que le lotissement du terrain du Centre Communautaire a été modifié afin de le scinder avec le parc lors de la réforme cadastrale ;
- Considérant qu'il est préférable que le Centre Communautaire soit sur son propre lot tel qu'avant la réforme cadastrale ;
- Considérant l'estimation des coûts pour les travaux de lotissement reçu de Jean-Claude Fontaine Arpenteur-Géomètre au montant de 1 375\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'octroyer le mandat à Jean-Claude Fontaine Arpenteur-Géomètre pour un montant de 1 580.91\$ afin de régulariser le lotissement au Centre Communautaire.

ADOPTÉE

12 - CORRESPONDANCE

2020-05-157

12A - AIDE FINANCIÈRE- DIOCÈSE DE VALLEYFIELD

- Considérant l'invitation au souper-bénéfice des Œuvres de l'Évêque de Valleyfield le mercredi 27 mai 2020 ;
- Considérant la situation actuelle causée par la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec demande l'annulation des festivals, ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois, et ce, pour la période allant jusqu'au 31 août 2020 ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'accorder une aide financière de 200\$ au Diocèse de Valleyfield et que les fonds soit pris à même le compte 02-700-00-959.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2020-05-158

12-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE SOLIDARITÉ FAMILIALE SOURIRE SANS FIN

Attendu que Mme Sylvie Rémillard, présidente du conseil d'administration de SOURIRE SANS FIN demande une aide financière afin de pouvoir faire l'acquisition d'un camion adapté au transport de denrée ;

Attendu que les services de l'organisme sont plus que précieux en cette période de pandémie ;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers d'accorder une aide financière de 500\$ à l'organisme Sourire Sans Fin pour faire l'achat d'un camion adapté au transport de denrée.

ADOPTÉE

13 - AFFAIRES DIVERSES

2020-05-159

14 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 MAI 2020

Mme Amélie Latendresse, directrice générale adjointe, dépose la liste des comptes payés et à payer au 4 mai 2020. Il est résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés et à payer au 4 mai 2020 soient acceptés au montant de 145 434.88\$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-05-160

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h24 sur une proposition de Marcel Tremblay, conseiller et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

André Chenail
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale adjointe

Je, André Chenail, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020.
